





Rechercher

[Flux RSS](#)

[Association](#)

[Espace presse](#)

[Votre mairie](#)
[Ses grands projets](#)
[Sommaire](#)
[Actualités](#)
[C'UA : l'assistante virtuelle à votre service](#)
[Nouveau Guichet unique](#)
[Newsletters](#)
[L'équipe municipale](#)
[Votre maire](#)
[Les adjoints, conseillers délégués et municipaux](#)
[Permanences de proximité](#)
[Réunions publiques](#)
[Contacter un élu](#)
[Parrainage des élus](#)
[Le conseil municipal](#)
[Le conseil municipal en direct](#)
[Les archives du conseil municipal](#)
[Tribunes](#)
[Le conseil municipal de la Jeunesse \(CMJ\)](#)
[Les grands projets](#)
[Aménagement du cloître Notre-Dame](#)
[Éco-Ville](#)
[1 000 arbres : la Ville vous offre un arbre](#)
[Le Pôle gare](#)
[Le Colisée \(Chartres métropole\)](#)
[Renaissance du quartier de la Madeleine](#)
[Quartier des Clos : Opération de renouvellement urbain](#)
[Le plateau Nord-Est](#)
[Le BHNS \(Chartres métropole\)](#)
[L'Illiade, le nouveau parc des expositions \(Chartres métropole\)](#)
[Le Pôle administratif](#)
[La Ville recrute](#)
[Liste des offres](#)
[Candidature spontanée](#)
[Mon espace candidat](#)
[Finances](#)
[Politique fiscale](#)
[Résultats 2023](#)
[Résultats 2022](#)
[Résultats 2021](#)
[Résultats 2020](#)
[Résultats 2019](#)
[Agorastore : vente en ligne de biens d'occasion](#)
[Marchés publics](#)

[Actes réglementaires](#)

[Fermer](#)

[Vivre à Chartres](#)

[Sommaire](#)

[Newsletters](#)

[Application Chartres](#)

[Urbanisme](#)

[Permis de construire](#)

[Autres documents](#)

[Caves et cavités – Paprica](#)

[Permis de louer](#)

[Permis de diviser](#)

[Déclaloc, déclarer ses chambres et meublés en ligne](#)

[Opération Action cœur de ville](#)

[Opérations de restauration immobilière \(ORI\)](#)

[Opération Façades](#)

[Plan Local d'Urbanisme](#)

[Modification du Plan Local d'Urbanisme](#)

[Règlement Local de Publicité](#)

[Site patrimonial remarquable et Plan de sauvegarde et de mise en valeur](#)

[Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement](#)

[Enquête publique : extension du site patrimonial remarquable de Chartres](#)

[Lexique](#)

[Vivre ensemble](#)

[Éco-Ville](#)

[Le guide des déplacements en ville](#)

[Transports urbains et non urbains](#)

[Chartres à vélo](#)

[Stationnement](#)

[Zone piétonne](#)

[Livraison du dernier kilomètre : nouvelles normes d'accès à la zone piétonne pour les transporteurs](#)

[Zone de rencontre bornée](#)

[Déménagement, travaux, ... : occupation du domaine public](#)

[Police municipale](#)

[Prévention des risques majeurs](#)

[Le guide du commerçant](#)

[Les marchés à Chartres](#)

[Environnement et propreté](#)

[Déchets : calendriers de collectes, déchetteries...](#)

[Propreté de la ville](#)

[Éducation canine](#)

[Parcs, jardins et squares](#)

[L'animal en ville](#)

[Journée de l'animal](#)

[Carte « J'ai un animal seul chez moi »](#)

[Lutte contre l'abandon et protection des animaux](#)

[Action sociale et santé](#)

[Seniors à Chartres](#)

[Urgences](#)

[Santé et handicap](#)

[Action sociale](#)

[Logement Chartres métropole Habitat](#)

[Éducation et jeunesse](#)

[Petite enfance](#)

[Les écoles](#)

[Collèges et lycées](#)

[Études supérieures](#)

[Animations scolaires](#)

[Conservatoire de musique et danse de Chartres](#)

[Conseil municipal de la Jeunesse \(CMJ\)](#)

[Parrainage des élus](#)

[Les Maisons Pour Tous](#)

[Bureau Information Jeunesse](#)

[L'espace famille](#)

[Nouveaux arrivants](#)

Fermer

[Services en ligne](#)

[Sommaire](#)

[C'LIA : l'assistante virtuelle à votre service](#)

[Vos démarches](#)

[Prendre, modifier ou annuler un RDV au Guichet unique](#)

[S'inscrire sur les listes électorales](#)

[Obtenir un extrait d'acte d'état civil](#)

[Faire ou refaire une carte nationale d'identité](#)

[Faire ou refaire un passeport](#)

[France Identité](#)

[Actes réglementaires](#)

[Demander une vignette de stationnement résidentiel](#)

[Régler son stationnement avec PayByPhone](#)

[Régler ses factures en ligne avec le paiement TIPI](#)

[Faire une demande d'autorisation d'urbanisme en ligne](#)

[Déclaloc, déclarer ses chambres et meublés en ligne](#)

[Agorastore : vente en ligne de biens d'occasion](#)

[Demandes de subvention pour les associations](#)

[Portail Famille](#)

[Espace Petite Enfance](#)

[Espace Vie scolaire et sportive](#)

[Contacter un élu ou les services de la Ville](#)

[Contacter les services techniques de la Ville](#)

[www.service-public.fr](#)

[Newsletters](#)

Fermer

[Votre ville](#)

[Découvrir Chartres](#)

[Sommaire](#)

[Newsletters](#)

[Application Chartres](#)

[Chartres en chiffres](#)

[La Mémoire à Chartres](#)

[Le Chemin de Mémoire](#)

[Histoire de Chartres](#)

[De l'antiquité à nos jours](#)

[Armoiries de Chartres](#)

[Personnages illustres](#)

[Tradition et gastronomie](#)

[Patrimoine de Chartres](#)

[Patrimoine historique](#)

[Patrimoine contemporain](#)

[Patrimoine vert et fleurissement](#)

[Tourisme, parcours et visites](#)

[C'Chartres, la marque de territoire](#)

[Jumelages](#)

[Bethléem \(Palestine\)](#)

[Chichester \(Grande-Bretagne\)](#)

[Evora \(Portugal\)](#)

[León \(Espagne\)](#)

[Ravenne \(Italie\)](#)

[Sakurai \(Japon\)](#)

[Spire \(Allemagne\)](#)

[Plans de la ville](#)

[Chartres en images](#)

Fermer

[Sortir à Chartres](#)

[Sommaire](#)

[Agenda de la ville](#)
[Bars et restaurants](#)
[Vos vacances à Chartres](#)
[Newsletters](#)
[Application Chartres](#)
[Associations](#)
[Culture](#)
[Musée des Beaux-Arts](#)
[Le Chemin des Arts](#)
[Maison Picassiette](#)
[Bibliothèques](#)
[Archives](#)
[Conservatoire de musique et danse](#)
[Archéologie](#)
[Théâtres](#)
[Salle Doussineau](#)
[Artothèque](#)
[Armoires à bouquins : lisez et échangez](#)
[Sports et loisirs](#)
[Relais de la Flamme Olympique et Paralympique à Chartres](#)
[École des sports pour les enfants](#)
[Activités sportives pour les adultes et seniors](#)
[Vacances sportives pour les enfants](#)
[Les équipements sportifs](#)
[Les grandes équipes](#)
[Parcours d'accrobranche Accrocamp](#)
[Les grands événements](#)
[1000 ans des fondations de la cathédrale Notre-Dame](#)
[Le Chemin des Arts](#)
[Chartres en lumières](#)
[La Fête de la lumière](#)
[La Fête de la musique](#)
[La Fête nationale du 14 juillet](#)
[ChartreEstivales : les soirées estivales de Chartres](#)
[Le Salon des associations](#)
[Les journées européennes du Patrimoine](#)
[Meeting aérien de Chartres](#)
[L'Artisanat C'Chartres](#)
[La Saint-André](#)
[Les animations de Noël à Chartres](#)

Fermer

[Flux RSS](#)

[Association](#)
[Espace presse](#)



Rechercher

[Flux RSS](#)
[Association](#)
[Espace presse](#)

[Votre mairie](#)
[Ses grands projets](#)
[Sommaire](#)
[Actualités](#)
[C'UA : l'assistante virtuelle à votre service](#)
[Nouveau Guichet unique](#)
[Newsletters](#)
[L'équipe municipale](#)
[Votre maire](#)
[Les adjoints, conseillers délégués et municipaux](#)
[Permanences de proximité](#)
[Réunions publiques](#)
[Contacter un élu](#)
[Parrainage des élus](#)
[Le conseil municipal](#)
[Le conseil municipal en direct](#)
[Les archives du conseil municipal](#)
[Tribunes](#)
[Le conseil municipal de la Jeunesse \(CMJ\)](#)
[Les grands projets](#)
[Aménagement du cloître Notre-Dame](#)
[Éco-Ville](#)
[1 000 arbres : la Ville vous offre un arbre](#)
[Le Pôle gare](#)
[Le Colisée \(Chartres métropole\)](#)
[Renaissance du quartier de la Madeleine](#)
[Quartier des Clos : Opération de renouvellement urbain](#)
[Le plateau Nord-Est](#)
[Le BHNS \(Chartres métropole\)](#)
[L'Illiade, le nouveau parc des expositions \(Chartres métropole\)](#)
[Le Pôle administratif](#)
[La Ville recrute](#)
[Liste des offres](#)
[Candidature spontanée](#)
[Mon espace candidat](#)
[Finances](#)
[Politique fiscale](#)
[Résultats 2023](#)
[Résultats 2022](#)
[Résultats 2021](#)
[Résultats 2020](#)
[Résultats 2019](#)
[Agorastore : vente en ligne de biens d'occasion](#)
[Marchés publics](#)

[Actes réglementaires](#)

[Fermer](#)

[Vivre à Chartres](#)

[Sommaire](#)

[Newsletters](#)

[Application Chartres](#)

[Urbanisme](#)

[Permis de construire](#)

[Autres documents](#)

[Caves et cavités – Paprica](#)

[Permis de louer](#)

[Permis de diviser](#)

[Déclaloc, déclarer ses chambres et meublés en ligne](#)

[Opération Action cœur de ville](#)

[Opérations de restauration immobilière \(ORI\)](#)

[Opération Façades](#)

[Plan Local d'Urbanisme](#)

[Modification du Plan Local d'Urbanisme](#)

[Règlement Local de Publicité](#)

[Site patrimonial remarquable et Plan de sauvegarde et de mise en valeur](#)

[Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement](#)

[Enquête publique : extension du site patrimonial remarquable de Chartres](#)

[Lexique](#)

[Vivre ensemble](#)

[Éco-Ville](#)

[Le guide des déplacements en ville](#)

[Transports urbains et non urbains](#)

[Chartres à vélo](#)

[Stationnement](#)

[Zone piétonne](#)

[Livraison du dernier kilomètre : nouvelles normes d'accès à la zone piétonne pour les transporteurs](#)

[Zone de rencontre bornée](#)

[Déménagement, travaux, ... : occupation du domaine public](#)

[Police municipale](#)

[Prévention des risques majeurs](#)

[Le guide du commerçant](#)

[Les marchés à Chartres](#)

[Environnement et propreté](#)

[Déchets : calendriers de collectes, déchetteries...](#)

[Propreté de la ville](#)

[Éducation canine](#)

[Parcs, jardins et squares](#)
[L'animal en ville](#)
[Journée de l'animal](#)
[Carte « J'ai un animal seul chez moi »](#)
[Lutte contre l'abandon et protection des animaux](#)
[Action sociale et santé](#)
[Seniors à Chartres](#)
[Urgences](#)
[Santé et handicap](#)
[Action sociale](#)
[Logement Chartres métropole Habitat](#)
[Éducation et jeunesse](#)
[Petite enfance](#)
[Les écoles](#)
[Collèges et lycées](#)
[Études supérieures](#)
[Animations scolaires](#)
[Conservatoire de musique et danse de Chartres](#)
[Conseil municipal de la Jeunesse \(CMJ\)](#)
[Parrainage des élus](#)
[Les Maisons Pour Tous](#)
[Bureau Information Jeunesse](#)
[L'espace famille](#)
[Nouveaux arrivants](#)

Fermer

[Services en ligne](#)
[Sommaire](#)
[C'LIA : l'assistante virtuelle à votre service](#)
[Vos démarches](#)
[Prendre, modifier ou annuler un RDV au Guichet unique](#)
[S'inscrire sur les listes électorales](#)
[Obtenir un extrait d'acte d'état civil](#)
[Faire ou refaire une carte nationale d'identité](#)
[Faire ou refaire un passeport](#)
[France Identité](#)
[Actes réglementaires](#)
[Demander une vignette de stationnement résidentiel](#)
[Régler son stationnement avec PayByPhone](#)
[Régler ses factures en ligne avec le paiement TIPI](#)
[Faire une demande d'autorisation d'urbanisme en ligne](#)
[Déclaloc, déclarer ses chambres et meublés en ligne](#)
[Agorastore : vente en ligne de biens d'occasion](#)

[Demandes de subvention pour les associations](#)

[Portail Famille](#)

[Espace Petite Enfance](#)

[Espace Vie scolaire et sportive](#)

[Contacter un élu ou les services de la Ville](#)

[Contacter les services techniques de la Ville](#)

[www.service-public.fr](#)

[Newsletters](#)

Fermer

[Votre ville](#)

[Découvrir Chartres](#)

[Sommaire](#)

[Newsletters](#)

[Application Chartres](#)

[Chartres en chiffres](#)

[La Mémoire à Chartres](#)

[Le Chemin de Mémoire](#)

[Histoire de Chartres](#)

[De l'antiquité à nos jours](#)

[Armoiries de Chartres](#)

[Personnages illustres](#)

[Tradition et gastronomie](#)

[Patrimoine de Chartres](#)

[Patrimoine historique](#)

[Patrimoine contemporain](#)

[Patrimoine vert et fleurissement](#)

[Tourisme, parcours et visites](#)

[C'Chartres, la marque de territoire](#)

[Jumelages](#)

[Bethléem \(Palestine\)](#)

[Chichester \(Grande-Bretagne\)](#)

[Evora \(Portugal\)](#)

[León \(Espagne\)](#)

[Ravenne \(Italie\)](#)

[Sakurai \(Japon\)](#)

[Spire \(Allemagne\)](#)

[Plans de la ville](#)

[Chartres en images](#)

Fermer

[Sortir à Chartres](#)

[Sommaire](#)

[Agenda de la ville](#)
[Bars et restaurants](#)
[Vos vacances à Chartres](#)
[Newsletters](#)
[Application Chartres](#)
[Associations](#)
[Culture](#)
[Musée des Beaux-Arts](#)
[Le Chemin des Arts](#)
[Maison Picassiette](#)
[Bibliothèques](#)
[Archives](#)
[Conservatoire de musique et danse](#)
[Archéologie](#)
[Théâtres](#)
[Salle Doussineau](#)
[Artothèque](#)
[Armoires à bouquins : lisez et échangez](#)
[Sports et loisirs](#)
[Relais de la Flamme Olympique et Paralympique à Chartres](#)
[École des sports pour les enfants](#)
[Activités sportives pour les adultes et seniors](#)
[Vacances sportives pour les enfants](#)
[Les équipements sportifs](#)
[Les grandes équipes](#)
[Parcours d'accrobranche Accrocamp](#)
[Les grands événements](#)
[1000 ans des fondations de la cathédrale Notre-Dame](#)
[Le Chemin des Arts](#)
[Chartres en lumières](#)
[La Fête de la lumière](#)
[La Fête de la musique](#)
[La Fête nationale du 14 juillet](#)
[ChartreEstivales : les soirées estivales de Chartres](#)
[Le Salon des associations](#)
[Les journées européennes du Patrimoine](#)
[Meeting aérien de Chartres](#)
[L'Artisanat C'Chartres](#)
[La Saint-André](#)
[Les animations de Noël à Chartres](#)

Fermer

[Flux RSS](#)

[ACCUEIL](#)

[VOTRE VILLE](#)

[DÉCOUVRIR CHARTRES](#)

[PATRIMOINE DE CHARTRES](#)

[PATRIMOINE HISTORIQUE](#)

[LE CLOÎTRE DES CORDELIERS](#)

[Sommaire](#)

[Newsletters](#)

[Application Chartres](#)

[Chartres en chiffres](#)

[La Mémoire à Chartres](#)

[Le Chemin de Mémoire](#)

[Histoire de Chartres](#)

[De l'antiquité à nos jours](#)

[1836, incendie de la cathédrale de Chartres](#)

[Armoiries de Chartres](#)

[Personnages illustres](#)

[Tradition et gastronomie](#)

[Gastronomie](#)

[Artisanat](#)

[Patrimoine de Chartres](#)

[Patrimoine historique](#)

[Le musée des Beaux-Arts](#)

[Cathédrale Notre-Dame de Chartres](#)

[Le trésor de la cathédrale](#)

[Le cloître des Cordeliers](#)

[La Place du Cygne](#)

[Les églises de Chartres](#)

[L'enclos de Loëns](#)

[Les maisons et les hôtels de Chartres](#)

[L'hôtel des Postes](#)

[L'hôtel Montescot](#)

[La maison Picassiette](#)

[Les ponts de Chartres](#)

[Les portes de Chartres](#)

[Les rues](#)

[La collégiale Saint-André](#)

[L'église Saint-Pierre](#)

[Les tertres](#)

[Patrimoine contemporain](#)

[Patrimoine vert et fleurissement](#)

[Arbres d'exception et insolites](#)

[Tourisme, parcours et visites](#)

[C'Chartres, la marque de territoire](#)

[Jumelages](#)

[Bethléem \(Palestine\)](#)

[Chichester \(Grande-Bretagne\)](#)

[Evora \(Portugal\)](#)

[León \(Espagne\)](#)

[Ravenne \(Italie\)](#)

[Sakurai \(Japon\)](#)

[Spire \(Allemagne\)](#)

[Plans de la ville](#)

[Chartres en images](#)

LE CLOÎTRE DES CORDELIERS



Crédit photo: Lucas Jacquemin.

POURQUOI CE NOM ?

L'ordre des frères mineurs de Saint-François, appelé Cordeliers à cause de la corde que les frères portaient par dessus leur vêtement de drap gris, fut institué en Italie par saint-François en 1223. Il s'agit d'un ordre mendiant qui se distingue dans l'enseignement de la théologie et de la philosophie.

Aujourd'hui, le cloître des Cordeliers abrite le Conservatoire de musique et de danse de Chartres.

PREMIER EMPLACEMENT DU COUVENT DES CORDELIERS

Les frères mineurs s'établissent à Chartres en 1231. Le chapitre leur donne pour y bâtir leur couvent un terrain au lieu dit le Faubourg (actuel Grand Faubourg) hors la place des Épars. Ils y entrent en 1238. Ils s'enrichissent, grâce aux nombreuses donations de nobles et bourgeois chartains et en 1391 une école de théologie est établie dans leur couvent. Au début du 16^e siècle, à l'apogée de leur richesse, ils ont perdu beaucoup de leur austérité primitive aussi, en 1502, le pape prescrit la réformation de tous les établissements de l'ordre. De frères Prêcheurs, ils deviennent alors Pénitents et sont réduits à leur pauvreté initiale.

DESTRUCTION DU COUVENT

Lors du siège de 1568, le couvent des cordeliers apparaît comme dangereux pour la sécurité de la ville : il pourrait donner asile aux assiégeants. Le 3 mars, M. de Linières, gouverneur de Chartres donne donc ordre de le détruire. Lorsque le siège est achevé, les Cordeliers ne réintègrent pas leur couvent qui reste en ruine jusqu'en 1620, date à laquelle une petite chapelle est construite à son emplacement pour les habitants du faubourg (on l'appelle le Petit Saint-François) .

RECONSTRUCTION RUE SAINT-MICHEL

Pendant le siège de 1568, les Cordeliers se réfugient au prieuré dépendant de l'abbaye Saint-Jean-en-Vallée, proche de Saint-Étienne dans le cloître Notre-Dame.

Dès le 21 avril 1568, ils obtiennent des échevins le droit d'acheter un enclos en ville. Ils s'installent d'abord provisoirement dans l'hôpital Saint-Hilaire, rue Saint-Pierre, puis ils édifient un nouveau couvent entre la porte Saint-Michel et la tourelle de Saint-Père, sur un emplacement dépendant de la vigne de Saint-Père cédé par les moines de cette abbaye.

Les bâtiments comprenaient alors une église, la sacristie, une salle capitulaire, un cloître, une bibliothèque, un réfectoire et un dortoir. Au 18^e siècle l'entrée principale du couvent est située rue Saint-Michel. De toutes les parties qui subsistent c'est la plus moderne.

En 1766, l'ordre compte encore dix religieux profès, huit étudiants, deux frères laïcs, un domestique. En 1790 il ne reste que six religieux.



Crédit photo: Lucas Jacquemin.

DISPARITION DES CORDELIERS

A la Révolution, la chapelle sert aux assemblées des trois ordres pour l'élection des députés aux États généraux de 1789. En 1793, le couvent est vendu comme bien national et est destiné aux services du département. En 1795, une École centrale, instituée par décret du 25 octobre 1795, est établie dans l'ancien couvent. Les bâtiments deviennent ensuite école secondaire et enfin sont annexés au nouveau lycée. La bibliothèque départementale occupe un étage de 1805 à 1837.

AUJOURD'HUI



Crédit photo: Lucas Jacquemin.

Actuellement, il reste les façades et toitures de la partie des bâtiments conventuels entourant la cour intérieure, bordée d'un cloître à colonnes toscanes, un fragment de mur nord de la chapelle, la porte d'entrée rue Saint-Michel dont les pilastres sont ornés de trophées d'armes et deux inscriptions, hébraïque « ma maison s'appellera pour vous une maison de prières » et grecque « ne t'élève pas mais crains ».

L'ensemble a été inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques en 1959 et en 1979. Le Conservatoire de musique et de danse de Chartres s'y installe en 2004 puis est labellisé « Conservatoire à rayonnement départemental » par le ministère de la Culture et de la Communication en 2006.

LES SITES

[Le musée des Beaux-Arts](#)

[Cathédrale Notre-Dame de Chartres](#)

[Le cloître des Cordeliers](#)

[La Place du Cygne](#)

[Les églises de Chartres](#)

[L'enclos de Loëns](#)

[Les maisons et les hôtels de Chartres](#)

[L'hôtel des Postes](#)

[L'hôtel Montescot](#)

[La maison Picassiette](#)

[Les ponts de Chartres](#)

[Les portes de Chartres](#)

[Les rues](#)

[La collégiale Saint-André](#)

[L'église Saint-Pierre](#)

[Les tertres](#)

[GLOSSAIRE](#)

[ACCESSIBILITÉ](#)

[PLAN DU SITE](#)

1. [CONTACTS](#)
2. [MENTIONS LÉGALES](#)
3. [MAGAZINE](#)